

BULLETIN D'INSCRIPTION
Troc et Puces - Dimanche 23 aout 2026
Place de la Mairie 56410 ERDEVEN



Pour toute inscription, merci de renvoyer :

- Ce bulletin complété et signé. *Votre signature vaut acceptation du règlement*
- Le règlement par **chèque** à l'ordre d'**Erd'évènement Vôtre**
- La photocopie de la pièce d'identité en cours de validité

A l'adresse suivante : Erd'évènement vôtre, 1 rue de la poste bt la Fontaine, 56410 ERDEVEN

Contact Erd'évènement Vôtre : erdevenementvotre@gmail.com / 06 33 61 85 68

Particulier Professionnel

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

N° Téléphone portable : _____

Adresse mail : _____@_____

- **Particulier** : Carte d'identité Passeport (joindre une copie)

- **Professionnel** : N° RC _____

Date et lieu de délivrance : _____

Tarif emplacement : 3.5€/le mètre linéaire à réserver par multiples de 2.

Nombre souhaité (2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 10...) = _____ mètres x 3.5 € = _____ €

Attention dans la limite de 10 mètres linéaires maximum

L'inscription sera valide à réception du règlement, aucun paiement sur place ne sera accepté.

Commande de **PANIER REPAS** : 7€ l'unité X panier repas

(Réservation obligatoire et règlement à joindre à l'inscription)

(1 sandwich jambon beurre fromage, 1 paquet de chips, 1 pomme, 1 gâteau)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(pour les participants **non professionnels**)

Je, soussigné(e) Mme/M. _____ certifie sur l'honneur de ne pas avoir participé à deux autres ventes au déballage au cours de l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Acceptation des conditions et du règlement (pour tous)

Fait à : _____ Le : _____ Signature :



Règlement TROCS ET PUCES

ERD'ÉVÈNEMENT VÔTRE - 06 33 61 85 68

1 : Organisé par Erd'évènement Vôtre, place de la mairie en extérieur, ouvert aux particuliers et professionnels. Pour les particuliers, seuls la vente d'objets personnels est autorisée. Les objets acquis pour la revente sont interdits.

2 : Les stands feront systématiquement 2m linéaires minimum et seront à réserver par multiples de 2. (3.5€/ml soit 7€ minimum pour 2ml ; 14€ pour 4ml ; 21€ pour 6 ml...) Le bénéfices emplacements reviendront exclusivement à l'organisateur de cette manifestation : Erd'évènement Vôtre.

3 : La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement.

4 : Les emplacements vendus sont nus, aucune installation ne sera fournie : ni table, ni chaise, ni portant, ni électricité : à chacun de prévoir en fonction de ses besoins.

5 : L'inscription sera effective lorsque le dossier complet aura été reçu. Fin des inscriptions le vendredi précédent la manifestation à 17h.

6 : L'attribution des places se fera par ordre de réception des dossiers d'inscription complets, dans la limite des places disponibles, et les emplacements attribués ne seront pas communiqués aux exposants au préalable. **Aucune obligation d'emplacement « Historique »**. Tout manquement de respect aux bénévoles pourra entraîner l'expulsion de l'exposant, sans remboursement.

7 : **L'installation des exposants se fera entre 8h00 et 10h00**, selon le plan établi par Erd'évènement Vôtre. Passé ce délai, l'emplacement sera remis à la vente **sans** remboursement. Tout exposant devra être en possession de la pièce d'identité spécifiée à l'inscription.

8 : Tous les emplacements ne permettent pas de laisser un véhicule. Sur ceux qui le permettent, cela réduira d'autant la taille de votre emplacement (à prendre selon la longueur du véhicule). Pour les autres (passage des secours et sécurité) : plusieurs parkings sont à votre disposition à proximité immédiate.

9 : **L'exposant s'engage à ne pas remballer avant 18h** et à laisser propre l'espace qu'il a occupé.

10 : L'entrée de ces Trocs et puces est gratuite pour le public. Ouverts de 10h à 18h.

11 : Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables des vols, détériorations ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement de la manifestation. Les objets présentés sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Il incombe aux exposants de s'assurer pour tous les risques encourus lors de la manifestation.

12 : En cas d'annulation dans les 7 jours précédents la manifestation, le non-encaissement du chèque sera possible mais uniquement sur présentation d'un justificatif. Dans le cas contraire le règlement sera encaissé.

13 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries ou de force majeure (pas de replis possible). Dans ce cas les chèques ne seront pas encaissés.

14 : **Condition sanitaires** = selon les consignes en vigueur à la date de la manifestation.